



Ville de Lisle-sur-Tarn

Département du Tarn

Commune de LISLE-SUR-TARN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**  
**Feu de la st Jean**

**N°2026\_80**

**Le Maire,**

**VU** la loi N° 82.213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Route,

**Considérant** que suite à la demande de Madame TERRAL BOUBE Brigitte,

Il y a lieu de prendre les mesures de sécurité suivantes :

**ARRETE**

**Article 1 :** Un feu de la St Jean sera autorisé le 20 juin 2026 chemin des Vergers parcelle E n°1364.

**Article 2 :** Madame TERRAL BOUBE Brigitte devra prendre toutes les mesures de sécurité nécessaire concernant la sécurité des biens et des personnes et devront prévoir une réserve d'eau suffisante.

Elle s'engage à tout annuler en cas d'alerte météo et ou de vent fort.

Elle s'engage également à prévenir le SDIS du Tarn ainsi que la Gendarmerie.

**Article 3 :** Elle demeurera seule responsable des nuisances et des dégâts qui pourraient être causés aux personnes ou aux biens pendant la durée de ce chantier. Elle mettra en place toutes les mesures de sécurité nécessaires.

**Article 4 :** La Gendarmerie et la Police Municipale de Lisle-sur-Tarn seront chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Maire  
l'Adjoint délégué,

Philippe DUBREUIL

Fait à Lisle-sur-Tarn, le 12 JUIN 2026

Le Maire  
Maryline LHERM



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été publié le (voir visa). La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de cette notification ou de sa publication. Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.